

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4487

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports ; laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de l'exploitation du stationnement en ouvrage par le groupe Vinci Park, regroupant les sociétés PSLB et Vinci Park CGSt, représente deux contrats de parcs en délégation de service public dont les durées sont respectivement de soixante et quarante ans. Les sociétés du groupe sont délégataires pour le parc Bellecour, conformément au contrat en date du 27 juillet 1965, et pour le parc P1 (niveau - 3) de la Cité internationale, conformément au contrat en date du 6 août 1993.

Le niveau - 3 du parc Cité P1 est exclusivement dédié au stationnement horaire et ne reçoit donc pas d'abonné.

Les rapports du délégataire, présentés au conseil de Communauté, contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2006.

Ils sont soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux, le 8 novembre 2007, et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des deux parcs, après un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2006.

Libellé		2004	2005	2006	Variation	
					En %	Tendance
indicateurs d'activités	capacité totale	920		922	+ 0,2	↗
	fréquentation horaire (passages)	949 910	850 514	762 171	- 10,4	↘
	nombre d'abonnés	-	12	21	+ 75,0	↗
indicateurs financiers	chiffres d'affaires horaires	2 813	2 818	2 553	- 9,4	↘
	chiffres d'affaires abonnés	-	3	26	+ 767,0	↗
	charges d'exploitation (k€)	1 241	1 236	1 247	+ 0,9	↗
	excédent brut d'exploitation (k€)	1 622	1 648	1 332	- 19,2	↘

L'excédent brut d'exploitation accuse un recul significatif (- 9,4 %) par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Cette baisse est directement liée à la diminution de la fréquentation horaire des deux parcs : - 4 % pour le parc Bellecour et - 24,6 % pour le niveau - 3 du parc Cité P1.

La dégradation de la fréquentation s'explique par l'ouverture de nouveaux parcs de stationnement publics qui captent une partie de la clientèle de Vinci Park. Il s'agit du parc Saint Georges situé à proximité du parc Bellecour et du parc P2 de la Cité internationale situé en amont du parc P1.

En terme de qualité de service, le délégataire livre les résultats de son enquête nationale indépendante de contrôle des standards de qualité : le parc Bellecour se place en soixante-douzième position sur 250 et le parc P1 en quatre-vingt-unième position sur 250 ;

Vu lesdits rapports ;

Où l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2007 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2006 produits par la société Vinci Park au titre des diverses délégations pour l'activité d'exploitation de parcs de stationnement public en ouvrage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,